

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

TOBOGGAN

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.	
SECURITE	F1	Permettre une vitesse modérée	- inclinaison pente ; - protections latérales ; - forme ; - épaisseur.	cf : F2 3 à 5 cm.	NF S 54-202 Décret 94-699 du 10 août 1994	0	- les surfaces en contact avec l'enfant doivent être lisses ; Exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.	6,7	
	F2	Présenter des ruptures de pentes douces	- conception.	entre 35° et 45°	NF S 54-202 Décret 94-699 du 10 août 1994	0	- éviter les cassures de pente, préférer les ondulations.	6,32	
	F3	Etre stable	- fixations ; - matériaux ; - nature du sol support.			0		9,36	
	F4	Offrir une surface de glisse uniforme	- surface de glisse.			0	- risques d'accrochage.	8,16	
	F5	Permettre un dégagement rapide	- zone de sortie ; - aire de sortie ; - accès.			NF S 54-202	0	Equipements d'aires de jeux. Toboggans à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité.	8,24
	F6	Permettre un accès en toute sécurité	- accès ; - plate-forme de départ ; - protections latérales.	cf : F20		NF S 54-202	0	- être vigilant sur la liaison accès/plate-forme de départ.	8,6
	F7	Permettre une arrivée à faible vitesse	- inclinaison de la zone de sortie.			NF S 54-202 Décret 94-202 du 10 août 1994	0	- vitesse voisine de zéro à l'arrivée.	7,9
	F8	Permettre l'intervention rapide de l'adulte	- largeur de l'accès ; - largeur de la plate-forme.	cf : F20			0		7,9
	F9	Présenter des caractéristiques stables dans le temps	- matériau ; - principe de conception.				0	- protections latérales et surface de glisse indéformables ; - approvisionnement en pièces détachées.	8,16
	F10	Avoir une surface de réception amortissante suffisante	- matériau.	l = largeur du toboggan + ou - 20 cm L = longueur plus ou moins égal 1,50 m.		NF S 54-202 S 52-316 (chapitre 5.2.2.)		- absorbant les chutes ; - perméable à l'eau ; - séchage rapide ; Tapis d'évolution et tapis de réception à usage des établissements scolaires et des clubs sportifs.	8,42

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX	OBSERVATIONS	HIER.
	F11	Permettre de contrôler son départ	- barre de retenue ; - plate-forme de départ ; - plate-forme.	- hauteur : de 500 à 900 mm. - diamètre = 50 mm. L = 100 cm. l = 100 cm.	NF S 54-202 Décret 94-699 du 10 août 1994	1 0 0	- trop basse, l'enfant l'utilise pour faire des rotations ; - protections latérales pleines pour éviter vêtements et lacets coincés ; - plane antidérapante et horizontale.	8,14
SECURITE (suite)	F12	Posséder une glissière aux protections latérales non blessantes	- conception ; - matériau.		NF S 54-202	0	- protections latérales d'un seul tenant ; - attention aux éclisses.	9,32
	F13	Permettre de glisser sans risque de chutes latérales	- protections latérales ; - conception.		NF S 54-202	0	- protections latérales pleines.	9,46
	F14	Permettre une utilisation en toute sécurité	- fixations ; - conception ; - matériaux.		NF S 54-202 NF S 54-201	0	- doit pouvoir être utilisé sans surveillance ; Equipements d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité.	9,16
	F15	Pouvoir s'adapter au relief	- angle d'inclinaison.	entre 35° et 45°		3	- la glissière devra toucher le sol sur toute sa longueur.	6,14
PEDAGOGIE	F16	Permettre de glisser	- matériau ; - pente.	cf. : F2		0		8,24
	F17	Offrir un temps de glisse suffisant	- longueur ; - inclinaison.	> ou = 3 m entre 35° et 45°		0	- importance pour l'enfant d'avoir des sensations de vertige.	7,64
	F18	Permettre une circulation aisée	- plate-forme de départ ; - zone de sortie ; - largeur glissière.	> ou = 100 cm. x 100 cm. 500 cm. x 100 cm. > ou = 100 cm.		2	- plusieurs enfants pouvant utiliser ensemble le toboggan.	7,34
	F19	Etre facilement accessible	- accès : conception ; pente.		Décret 94-699 du 10 août 1994	0	Exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ; - pas uniquement un accès vertical (difficile pour le jeune enfant).	7,56

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX	OBSERVATIONS	HIER.
	F20	Etre utilisable par tous les enfants	- mode d'accès ; - angle de pente ; - hauteur ; - protections latérales.	cf. : F20 cf. : F2	NF S 54-202	1	Equipements d'aire de jeux ; Toboggans à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité.	7,7
	F21	Permettre un usage collectif	- largeur glissière ; - surface plate-forme ; - matériaux ; - conception.	> ou = 1000 mm. cf. F18		0		7,02
	F22	Etre utilisable par tous les temps	- matériaux ; - aire de réception.			2	- attention aux retenues d'eau dans la zone de sortie ; - éviter l'orientation plein sud (chaleur) et plein nord (gel) ; - tapis de réception perméable à l'eau.	5,78
	F23	Autoriser les virages	- conception de la glissière ; - hauteur des protections latérales.	> ou = 200 mm.		1		4,92
ESTIME	F24	Etre esthétique	- forme - conception ; - couleur ; - matériau.			2		5,28
	F25	Etre utilisable sans occasionner de nuisances sonores	- conception ; - matériaux.			1		5,86
	F26	Etre de contact agréable	- matériaux ; - formes.			0		6,92
	F27	Etre utilisable sans occasionner des brûlures par frottements	- matériaux ; - orientation par rapport au soleil.		NF S 54-202 Décret 94-699 du 10 août 1994	0	- exemple : glissière en métal.	9,02
CONDITIONS D'ACHAT	F28	Etre d'un entretien facile	- matériaux ; - peintures ; - revêtement.			1	- anti-graffitis.	7,12
	F29	Résister aux dégradations naturelles (pluies, UV)	- matériaux ; - peintures ; - revêtement ; - points de liaison.		NF S 54-202	0	- préciser l'orientation et l'implantation souhaitées (fiche technique).	7,78

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F30	Offrir une garantie	- durée.			0	- préciser les pièces garanties.	7,6
CONDITIONS D'ACHAT (suite)	F31	Etre aisément réparable	- conception ; - S.A.V. ; - accessibilité des éléments.			1		7,36
	F32	Etre accompagné d'une fiche d'identification	- fiche.			0	- voir annexe page 7.	6,28
	F33	Etre d'un bon rapport qualité / prix	- prix.			1	- prix modulable en fonction des prestations offertes.	6,92
	F34	Etre estampillé	- marquage indélébile.		NF S 54-201	0	Equipements d'aire de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité. - référence du produit ; - nom, adresse du fabricant et du distributeur.	6,16
USAGE	F35	Permettre une utilisation importante	- matériaux ; - conception ; - points de liaison.			0	> ou + 4 h/jour.	7,9
	F36	Permettre un usage intensif	- matériaux ; - points de liaison.	~ 10 enfants		0	- en utilisation simultanée.	7,98
	F37	Résister aux chocs	- conception ; - matériaux.			0		7,86
	F38	Résister aux frottements et à l'abrasion	- matériaux.			0	- abrasion souvent due à l'apport du sable sur la glissière.	7,92